
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 7 (1979)

DOI: 10.11588/fr.1979.0.49307

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

DENISE ANGERS

LA VICOMTE DE BAYEUX AU BAS MOYEN-AGE
ESQUISSE D'HISTOIRE DEMOGRAPHIQUE (1389-1500)¹

L'histoire économique des XIV^e et XV^e siècles européens, des crises et des difficultés qui les marquèrent, est de mieux en mieux connue. Si l'on ne peut plus, aujourd'hui, retenir l'image d'une «dépression générale de tout l'Occident», les témoignages concordants sont tout de même nombreux à nous décrire l'effondrement du nombre des hommes et les incertitudes de la production au cours de cette période, en particulier dans la France de l'Ouest.² Les études particulières de plus en plus nombreuses brossent des tableaux souvent saisissants où se marient abandon des territoires et dépopulation de régions importantes.³ La caractéristique répétitive des disettes,

¹ Cet article est élaboré à partir d'une thèse de troisième cycle soutenue par l'auteur à Paris IV, en décembre 1976, sous le titre: La vicomté de Bayeux à la fin du Moyen-Age: essai d'histoire quantitative et sociale à l'aide des rôles de monnaie (1389-1500).

² La littérature abonde à ce sujet et les interprétations de «cette» ou de «ces» crises varient aussi énormément. Nous ne pouvons rappeler ici que quelques travaux importants: PERROY, E., A l'origine d'une économie contractée: les crises du XIV^e siècle, dans: *Annales E. S. C.* 4 (1949) p. 167-82. - HILTON, R. H., Y eut-il une crise générale de la féodalité?, dans: *Annales E. S. C.* 6 (1951) p. 23-30. - KOSMINSKY, E. A., Peut-on considérer le XIV^e et le XV^e siècles comme l'époque de la décadence de l'économie européenne?, dans: *Studi in onore di Armando Saporì*, Milan 1957, 1. p. 551-69. - DELATOCHE, R., La crise du XIV^e siècle en Europe occidentale, dans: *Etudes sociales* (1959) p. 1-19. - GRAUS, F., Das Spätmittelalter als Krisenzeit. Ein Literaturbericht als Zwischenbilanz, dans: *Medievalia Bohemica* 1 (1969). - ABEL, W., Crise agraire en Europe (XIII^e-XX^e siècles), Paris 1973.

³ AUSSY, D. (d'), La Saintonge pendant la guerre de Cent Ans (1372-1453), dans: *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* 14 (1894) p. 217-75, 354-412. - BOUTRUCHE, R., La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans, Paris 1947. - BOIS, G., Crise du féodalisme, Paris 1976. - DESPORTES, P., Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles, Paris 1979, p. 539-696. - FAVREAU, R., La ville de Poitiers à la fin du Moyen-Age, Poitiers 1978, p. 149-318. - FOSSIER, R., La vie économique de l'abbaye de Clairvaux, des origines à la fin de la guerre de Cent Ans (1115-1471), dans: *Positions des thèses de l'École des Chartes* (1949) p. 57. - FOURQUIN, G., Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Age du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle, Paris 1964. - JOUBERT, A., Les misères de l'Anjou aux XV^e et XVI^e siècles, dans: *Revue de l'Anjou* 10 (1885) p. 145-73; 11, p. 22-58, p. 136-65, p. 354-80; 12 (1886) p. 82-101. - LATOCHE, R., La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle, Toulouse 1923. - MOLLAT, G., Les désastres de la guerre de Cent Ans en Bretagne, dans: *Annales de Bretagne* 26 (1910) p. 168-202. - STEIN, H., La désolation des campagnes gâtinaises pendant la guerre de Cent Ans, dans: *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* 33 (1916-17) p. 127-47.

des famines et des épidémies aggrava encore une situation déjà fort mal en point du fait de la guerre de Cent Ans et du cortège de dévastations qu'elle traînait à sa suite. Dans bien des cas cependant, le paroxysme devait n'être atteint qu'au XV^e siècle, au cours des trente dernières années de la guerre.⁴ Par ailleurs, les hostilités terminées, la reprise ne fut guère spectaculaire, sauf peut-être en haute Normandie où Guy Bois croit détecter une véritable explosion démographique dès les années 1460.⁵ Ailleurs, dans les régions étudiées par Boutruche, dans la Champagne de Fossier, la restauration fut plus lente. Partout, cette reprise a nécessité un apport important de population venant de l'extérieur.⁶

Vulnérable par sa position géographique, la Normandie ne pouvait qu'être touchée de plein front par les événements qui ébranlèrent alors la France. Jusqu'ici, la haute Normandie a fait l'objet d'études beaucoup plus nombreuses que la partie occidentale de la province.⁷ Grâce à elles, le recul démographique attribuable à la peste ou à la guerre a pu être chiffré avec une certaine précision.⁸ En basse Normandie, il est difficile de faire des estimations précises pour le XIV^e siècle. Il semble toutefois

⁴ Voir, en plus des études mentionnées ci-haut: CARPENTIER, E., La peste noire: famines et épidémies au XIV^e siècle, dans: *Annales E. S. C.* 17 (1962) p. 1062-92. — BIRABEN, Jean-Nöel, Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens, 2 vol., Paris 1976. LARENAUDIE, M.-J., Les famines en Languedoc aux XIV^e et XV^e siècles, dans: *Annales du Midi* 64 (1952) p. 27-39. — CAPRA, P.-J., Au sujet des famines en Aquitaine au XIV^e siècle, dans: *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde* 4 (1955) p. 5-36. — KERSHAW, I., The great famine and agrarian crisis in England 1315-1322, dans: *Past and Present* 59 (1973) p. 3-50.

⁵ G. BOIS, op. cit. (n. 3) p. 66.

⁶ R. BOUTRUCHE, La dévastation des campagnes pendant la guerre de Cent Ans et la reconstruction agricole de la France, *Mélanges* 1945, t. III, p. 127-63. — ID., Les courants de peuplement dans l'Entre-Deux-Mers: étude sur le brassage de la population rurale, dans: *Annales HES* 7 (1935) p. 13-38, 124-54. — M. l'abbé GALABERT, Le repeuplement du Bas-Quercy après la guerre de Cent Ans, dans: *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* 9 (1881) p. 202. — L. d'ALAUZIER, Un aspect du repeuplement du Lot après la guerre de Cent Ans; les accensements collectifs, dans: *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques* (1965) p. 415 (Actes du 90^e Congrès national des sociétés savantes, Nice 1962).

⁷ Ch. DE BEAUREPAIRE, Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du Moyen-Age, Rouen 1865. — COVILLE, A., Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI, Caen 1886. — DELISLE, L., Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age, Evreux 1851. — LEFEVRE-PONTALIS, G., Episodes de l'invasion anglaise: la guerre de partisans dans la haute-Normandie (1424-1429), dans: *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* 54 (1893) p. 475-521. — MOLLAT, M., Le commerce maritime normand à la fin du Moyen-Age. Etude d'histoire économique et sociale, Paris 1952. — PLAISSE, A., La baronnie du Neubourg. Essai d'histoire agraire, économique et sociale, Paris 1961.

⁸ G. BOIS, op. cit. (n. 3) p. 56. Il a travaillé à partir du Pouillé d'Eudes Rigaud (vers 1240), et des rôles du monnéage (rôles de vicomté et rôles paroissiaux du XIV^e siècle.).

que, dans la vicomté de Coutances, la population ait considérablement décru entre 1328 et 1365-68. La situation n'aurait pas été différente dans la vicomté de Caen.⁹ La vicomté de Bayeux n'a pas dû subir un meilleur sort mais les sources ne nous permettent guère d'être précis. Le Pouillé du diocèse de Bayeux (1350) n'est pas comparable à celui d'Eudes Rigaud en ce qu'il n'indique pas le nombre des paroissiens. Les comptes d'aide ne sont pas utilisables à des fins statistiques, soit qu'ils ne précisent pas la somme due par chaque feu, soit que, l'impôt ayant été levé «le fort portant le faible», les feux portés au rôle ne sont pas des feux réels. Mais il est vraisemblable de penser que l'équilibre démographique de cette région fut également gravement compromis dès le XIV^e siècle. Bayeux, Caen et Coutances furent certainement frappées par la peste. En témoignent, là la liberté accordée aux chanoines d'aller habiter ailleurs pour éviter la contagion, ici la recrudescence des dons destinés à assurer au bienfaiteur une place funéraire à l'église.¹⁰

De plus, la guerre provoqua la fuite des habitants. De 1353 à 1355, les armées ravagèrent les diocèses de Coutances et de Bayeux. La ville de Bayeux fut mise à sac en 1355.¹¹ En 1356 et 1357, les expéditions de Charles le Mauvais et de son frère Philippe ruinèrent le Bessin. Leurs hommes détruisirent les fours, les moulins, et plusieurs villages demeurèrent sans habitants.¹² En 1360, le traité de Brétigny devait normalement ramener la paix. Mais en basse Normandie, ne se sentant pas liée par l'accord de Brétigny, la compagnie de James Pipe continua la campagne et le pillage, vivant aux dépens des populations rurales, rançonnant et volant.¹³ Certaines paroisses furent réduites à deux ou trois feux. D'autres furent abandonnées de leurs habitants pendant une quinzaine d'années. A St-Jean-des-Essartiers, les terres ne furent pas labourées de 1356 à 1368. En 1364, les Cisterciens de Torigni durent se réfugier à Caen. Les chanoines de Bayeux quant à eux affirmèrent que la guerre les

⁹ M. NORTIER, Aperçus sur la population de la vicomté de Coutances vers 1365-1368 d'après deux comptes du fouage, dans: Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche 65 (1957) p. 7-13. - ID., Recherches sur l'étendue, les subdivisions et la population des vicomtés de Caen et de Falaise au XIV^e siècle, dans: Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie 54 (1957-58) p. 101-45.

¹⁰ Extraits des délibérations du Chapitre de Bayeux, éd. M. le Chanoine LE MÂLE, dans: Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie 43 (1935) p. 138, n. 375. - R. JOUET, Autour de la peste noire en basse Normandie au XIV^e siècle. Une méthode d'investigation, dans: Annales de Normandie 22 (1972) p. 270.

¹¹ Extraits des délibérations (n. 10), n. 964.

¹² M. PEZET, Les barons de Creully, dans: Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux 6 (1854) p. 110.

¹³ H. DENIFLE, La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XV^e siècle, t. II, Mâcon 1897, p. 454. - J. FAVIER, La tourmente, dans: Histoire de la Normandie, Toulouse 1970, p. 221.

avait réduits à la misère.¹⁴ En 1368, les Anglais cantonnés dans le Cotentin menaçaient la basse Normandie et la moisson de 1369 ne put être faite faute de bras. Partout, la crainte des Anglais empêcha de faire les labours.¹⁵ La basse Normandie ne cessa donc pas d'être sur un pied de guerre. Les villes furent averties de se tenir prêtes à mettre tous leurs biens en sûreté dans les forts de la région et des compagnies de gens d'armes maintenues en permanence sur les lieux.¹⁶

Les premières années de guerre avaient donc eu des effets particulièrement destructeurs: terres en friche, déclin du commerce – à Trévières on ne débita plus de vin pendant deux ans –, déclin du prix de la terre et hausse des salaires.¹⁷ Une enquête du vicomte de Bayeux, en 1369, constate la difficulté de trouver des serviteurs pour cultiver et labourer les terres. Ceux qui sont encore disponibles ont accru leurs exigences, car *encore voulaient-ils plus gaignier que six serviteurs ne faisaient auparavant*.¹⁸ En 1388, Arundel s'emparait de Torigni et de là dévastait à nouveau le Bessin. Les chapelains de Mondaye, voyant fondre les revenus de leurs terres, demandèrent une diminution du prix de la ferme car, dirent-ils, *depuis lesdis XXX ans la dicte fiefferme est tournée à si petite valeur . . . que l'arpent de terre, qui pour le temps estoit baillé à seize boisseaux de fourment par an, à présent ne puet estre baillé que à quatre boisseaux de fourment, et encores ne trouve l'en qui à ce prix la vueille prenre; car peu de gens a ou pais, et pour le temps des guerres ilz sen sont fouiz en estrangé pais ceulz qui cultivoient les terres, ou ilz ont appriz autre mestier*.¹⁹ Même plainte en 1396 de la part de Guillaume de Vierville, baron de Creully. En ces dernières années du XIV^e siècle, la basse Normandie semble sinon totalement abandonnée et ruinée, du moins fortement ébranlée.²⁰

Au XV^e siècle, un type de sources particulier permet une meilleure saisie de l'histoire démographique de la basse Normandie; il s'agit des

¹⁴ H. DENIFLE, op. cit., p. 303, 593 et 755. – L. DELISLE, op. cit. (n. 7) p. 644.

¹⁵ A. COVILLE, op. cit. (n. 7) p. 5. – Ch. DE BEAUREPAIRE, op. cit. (n. 7) p. 295, n. 1.

¹⁶ Bibl. nat. Mss. franç. 22468 – 18 et 29. – J. FAVIER, op. cit. (n. 13) p. 222. – M. DE BOÛARD, Le château de Caen, Caen 1979, p. 17.

¹⁷ A. COVILLE, op. cit. (n. 7) p. 27; en 1367, la ferme d'Aiguillon de l'abbaye de Mondaye était déclarée sans valeur. Elle fut abattue plus tard en 1388: H. DENIFLE, op. cit. (n. 13) p. 755.

¹⁸ M. PEZET, op. cit. (n. 12) p. 116.

¹⁹ L. DELISLE, Notice sur les biens de la Sainte-Chapelle en Normandie, dans: Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie 7 (1847) p. 304 ss.

²⁰ M. PEZET, op. cit. (n. 12) p. 117. – Ch. DE BEAUREPAIRE, op. cit. (n. 7) p. 291. – L. DELISLE, Etudes sur la condition (op. cit. n. 7) p. 644, n. 109 et p. 645. Nous avons entrepris le dépouillement systématique de toutes les archives concernant la Normandie occidentale. Nous espérons que ce travail permettra de jeter un peu de lumière sur les points encore obscurs de l'histoire de cette partie de la Normandie aux XIV^e et XV^e siècles.

rôles du monnéage normand, documents fiscaux propres à la Normandie et dont un nombre relativement important est parvenu jusqu'à nous.²¹ Ces documents présentent des garanties de qualité remarquables.²² Nous n'avons donc pas hésité à en faire la base de cette étude qui, pour des raisons d'ordre méthodologique, ne concerne que la vicomté de Bayeux.

Levé tous les trois ans, le monnéage était un impôt direct d'un sou, dû par toute personne habitant en Normandie et disposant au moins de 20 sous de fortune mobilière. Les sources susceptibles de nous renseigner sur sa nature et ses modalités d'application sont de deux types: sources juridiques et sources fiscales.

Le monnéage normand est le seul impôt levé en Normandie qui ait mérité un développement à part dans la *Summa de Legibus Normanniae*, qui lui a consacré son chapitre quatorzième.²³ A ce monument des traditions normandes, d'autres textes juridiques peuvent être joints qui permettent de dessiner une idée claire et exacte de la nature de cet impôt: le *De Foagio Normanniae*, court texte composé à l'intention de Philippe-Auguste entre 1204 et 1207 et interpolé dans le »Très ancien Coutumier«;²⁴ la »Glose ordinaire«, écrite entre 1400 et 1418, publiée pour la

²¹ Ces listes paroissiales sont presque toutes à la Bibliothèque nationale. Le fonds le plus important, appelé »Fonds des fouages« regroupe 9.068 pièces allant de 1326 à 1582. Ces pièces sont réunies en 42 volumes et classées chronologiquement (Mss. franç. 25902 à 25943). D'autres pièces sont éparses dans certaines collections (Mss. franç. 26316, 26331, 26030, 32925; Nouv. acquis. franç. 3626, 5825, 20938, 21160, 23644; Nouv. acquis. lat. 8750; Pièces orig. 2818, 1887.) D'autres rôles se trouvent aux Archives nationales (AB XIX 3070; K 1202), aux Archives départementales du Calvados (Fonds F), au Musée des Beaux-Arts de Caen (Coll. Mancel, 16,60), et à la Bibliothèque municipale de Rouen (Suppl. 1108). Signalons en outre qu'un inventaire chronologique, présenté par ordre alphabétique de paroisse est en cours grâce au travail de M. Michel NORTIER, Contribution à l'étude de la population de la Normandie au bas Moyen-Age (XIV^e-XVI^e siècles); Inventaire des rôles de fouage et d'aide; 1^{ère} série: Rôles de fouage paroissiaux de 1368 à 1419, dans: Cahiers Léopold Delisle 19 (1970), 92 p.; 2^e série: Rôles de l'aide de 1421, dans: Cahiers Léopold Delisle 20 (1971), 99 p.; 3^e série: Rôles de fouage de 1422 à 1458, dans: Cahiers Léopold Delisle 22 (1973), 153 p.; 4^e série: Rôles de fouage paroissiaux de 1461 à 1497, dans: Cahiers Léopold Delisle 25 (1976), 271 p.

²² R. MOLS, Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle, Louvain 1954, p. 213. L'auteur dit qu'il faut privilégier, dans le choix des sources, les relevés »établis au moyen de listes nominatives, ... dont l'exécution fut confiée à des personnes spécialement désignées à cet effet, ... qui avaient lieu à des intervalles réguliers connus d'avance, ... dans lesquelles toute lacune était passible d'amende.« Les rôles de monnéage rencontrent toutes ces exigences. Voir aussi J. DUPÂQUIER, Des rôles de taille à la démographie historique, l'exemple du Vexin français, dans: Annales de démographie historique (1965) p. 31-42. — M. A. ARNOULD, Les relevés de feux, Turnhout 1976 (Coll. Typologie des Sources du Moyen-Age occidental, 18).

²³ Coutumiers de Normandie, éd. E. J. TARDIF, t. 2, Rouen 1896, chap. XIV: *La Summa de legibus Normannie in curia laicali*.

²⁴ Etablissements et coutumes, assises et arrêts de l'Echiquier de Normandie au treizième siècle (1207-1245), éd. A. J. MARNIER, Paris 1839, p. 3. — BRUSSEL, Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France, t. 1, p. 212, note c, 3. — TARDIF, op. cit., t. 1, 1^{ère} partie, p. xxxiv.

première fois en 1483, est le texte le plus voisin de la période sur laquelle nous travaillons.²⁵ Son témoignage est donc particulièrement important.

Le monnéage fut créé à titre compensatoire pour l'abandon par le duc de son droit de muer sa monnaie.²⁶ Ce n'est pas là une institution propre à la seule Normandie. En plusieurs régions de France et d'Europe, notables et marchands, en butte à des mutations monétaires qu'ils jugeaient trop fréquentes et nuisibles au cours de leurs affaires, acceptèrent de payer un impôt supplémentaire en échange de la stabilité monétaire nécessaire à la sécurité de leurs opérations commerciales. Au cours du XII^e siècle, les habitants de Spire (1111), St-Omer (1127), Etampes (1137), et Orléans obtinrent qui d'Henri V, du comte de Flandre ou du roi de France de semblables concessions.²⁷ Suivant que le pouvoir politique en cause était fort ou faible, le désistement princier était négocié ou arraché de force. En Normandie la solution négociée a dû prévaloir sur l'utilisation de la force, mais la question du moment précis de la création de cet impôt est discutée.²⁸

Ces sources juridiques sont heureusement complétées par les rôles paroissiaux du monnéage. Ceux-ci n'existent qu'à partir du XIV^e siècle et, dans la vicomté de Bayeux, qu'à compter de 1389. Peu nombreux au début du XV^e siècle, ils deviennent de plus en plus abondants au cours des années, avec des pointes importantes de 1431 à 1467 et de 1491 à 1500. Ils touchent 207 paroisses de la vicomté sur une possibilité de 237.²⁹ Ces documents se présentent sous la forme de pièces de parchemin de gran-

²⁵ Le Grand Coustumier du pays et duché de Normandie, éd. G. LE ROUILLÉ, f^o xxiv, r^o, 2^e col. — R. BESNIER, La coutume de Normandie. Histoire externe, Paris 1935, p. 115.

²⁶ E. BRIDREY, Une page oubliée des coutumiers normands: le chapitre de monnéage, dans: Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie 48 (1940-41) p. 76-520.

²⁷ P. VIOLLET, Les coutumiers de Normandie, dans: Histoire littéraire de la France 33, p. 122. — E. BRIDREY, op. cit., p. 106. Pour Etampes, nous avons l'acte par lequel le roi s'engage: ... *neque mutabimus neque lege, neque pondere alleviabimus neque alleviari ab aliquo patiemur* ... (Ordonnances des rois de France ..., XI, p. 188-89.) Nous n'avons rien de semblable pour la Normandie. — J. C. RUSSELL, The Medieval Mone-datge of Aragon and Valencia, dans: Proceedings of the American Philosophical Society 106 (1962) p. 483-504.

²⁸ Sur la date de création du monnéage, voir: LECOINTRE-DUPONT, Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie, Paris 1846, p. 9. — E. BRIDREY, op. cit., p. 132. — M. DE BOÛARD, La Normandie ducale, dans: Histoire de la Normandie (1970) p. 164. — L. MUSSET, Sur les mutations de la monnaie ducale normande au XI^e siècle: deux documents inédits, dans: Revue numismatique 6^e s. 11 (1969) p. 291-3. — M. A. ARNOULD, op. cit. (n. 22) p. 22. — Th. N. BISSON, Conservation of Coinage: monetary exploitation and its restraint in France, Catalonia and Aragon (c. AD 1000-1225), Oxford 1979, XXIII-250 p.

²⁹ Ces rôles paroissiaux, E. Bridrey les a à peine connus. Il n'a donc pu en tenir compte dans son étude. Or, l'analyse de ces listes, témoins de la réalité vécue, fait apparaître une institution beaucoup plus complexe que ne le laissait supposer la lecture des textes coutumiers.

deur fort variable suivant l'importance de la paroisse concernée. On y trouve les noms des personnes qui se sont acquittées de l'impôt, le montant total de la somme recueillie une fois soustraite la compensation de un sou due aux rapporteurs pour leur travail. Au verso du document le plus souvent, se trouve la liste des exempts de même que les raisons autorisant chacun d'eux à se libérer du paiement de la taxe. Deux types d'exemptions dominent: les exemptions sociales attribuées en fonction soit de la qualité des personnes, soit d'une charge précise exercée au nom du roi ou d'un seigneur, et les exemptions économiques accordées principalement aux pauvres.

Les rôles de monnéage se distinguent d'autres relevés fiscaux par des caractéristiques très nettes. Ils sont d'abord plus complets puisque contribuables et exempts y sont mentionnés. De plus ils sont plus fiables, la levée du monnéage étant faite régulièrement tous les trois ans et les résultats de chaque levée contrôlés de façon minutieuse.³⁰ Ce contrôle était appelé «arrière-fouage» ou «arrière-monnéage». Il est bien attesté par les pièces de monnéage elles-mêmes, par des comptes d'amendes et par un document tardif (XVI^e siècle) mais significatif provenant de Falaise. Après leur dépôt au tabellionnage, les listes de contribuables devaient encore, dans l'intervalle qui séparait deux levées, être «jurées» par deux autres personnes de la paroisse.³¹ Tout contribuable qui avait réussi à s'exempter sans raison était frappé d'une amende assez forte de treize sous. La *Summa* ne fait pas allusion à ce contrôle mais il était déjà en vigueur au XIII^e siècle puisqu'on en trouve la recette dans un compte de 1252.³² L'existence de ce mode de contrôle, la sévérité de l'amende imposée, 13 fois le prix de la taxe elle-même, plaident en faveur de l'exactitude des renseignements fournis par ces documents paroissiaux.

Enfin, dernière caractéristique importante, le monnéage était un impôt personnel et non un «fouage». Le nombre de contribuables que les rôles nous indiquent est donc plus proche du nombre réel d'adultes dans une paroisse, que celui des rôles de taille ou d'aide. De plus, les fluctuations de la cohabitation, sauf dans le cas de communauté indivise, n'affectent

³⁰ Ce caractère triennal se retrouve à plusieurs reprises pour d'autres prélèvements. L. DELISLE, *Des revenus publics en Normandie au XII^e siècle*, dans: *Bibliothèque de l'École des Chartes* 3 (1852) p. 106, n. 1. — *Dénombrement du temporel de l'évêché de Bayeux*, dans: *Baiocana* (1909) p. 215; 259.

³¹ *Les parties des fouages cy-dessus sont payées de trois ans en trois ans, . . . et s'y est accoutumé que les rolles contenant les noms des dites personnes contributifs et exempts soient contrôlés et affermés encore par deux autres personnes desdites paroisses devant ledit viconte ou son lieutenant*, L. MUSSET, *Recherches sur quelques survivances de la fiscalité ducal*, dans: *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* 55 (1959-60) p. 431.

³² *Layette du Trésor des Chartes* 5, p. 198 a. — *Bibl. nat. Mss. franç* 25905-660; 25912-1229; 25912-1128; 26032-3415.

pas en principe le nombre de contribuables.³³ Les textes juridiques sont là-dessus très clairs. Pour l'auteur du *De Foagio*, c'est le caractère personnel de la richesse, le fait de vivre *de suo proprio* qui constituait une ligne de démarcation entre les personnes imposables et celles qui ne l'étaient pas. L'auteur de la *Summa* affirme la même chose. Il précise, à l'article 1 (chap. XIV) que les contribuables sont ceux qui *mobile habent vel residenciam*,³⁴ entendons qui habitent en permanence dans une paroisse-

³³ Une difficulté subsiste cependant. Dans les textes, le monnéage est couramment appelé fouage. Cela ne devrait-il pas nous incliner à penser qu'en pratique on ne s'embarrassait pas de subtilités et que le monnéage était levé comme n'importe lequel autre impôt, sur la base du feu? En effet, si le plus vieux texte que nous connaissons parlait de *monetagio* (Magni rotuli Scaccarii Normanniae sub Regibus Angliae, éd. Th. STAPLETON, I, XV), l'utilisation de *foagium*, *focagium*, *fouagium* pour *monetarium* remonte aussi au XII^e siècle. Cette érosion du vocabulaire correspondait-il alors à une transformation parallèle et simultanée de la nature du monnéage? Ceci est très possible. Dissocié du feu, le monnéage fait figure d'exception parmi les impositions de tous genres habituellement assises sur le feu. Comme le rappelle d'ailleurs l'auteur de la *Summa*, il est plausible qu'au moment de sa création, les contribuables au monnéage étaient tous propriétaires et chefs de feu. La coïncidence entre richesse mobilière et possession immobilière devait être presque parfaite, d'autant plus que les objets d'utilisation courante n'étaient pas inclus dans le calcul de la fortune (... *solet focagium nuncupari quod illud principaliter persolvebant, qui focalem residenciam obtinebant, Summa, XIV, 6*). Toutefois, au cours des XII^e et XIII^e siècles, cette situation évolua. En 1250, au moment où écrit l'auteur de la *Summa*, ce ne sont plus uniquement les chefs de feu qui paient le monnéage. Les fortunes se sont diversifiées et l'on peut être contribuable à l'impôt sans posséder de maison. D'où le soin du rédacteur à éviter le terme «fouage» qui ne rend pas compte de la nature personnelle de l'impôt pour n'utiliser que le terme de «monnéage», plus exact et précis. Cependant, il devait être tentant d'assimiler le monnéage aux autres impôts réels et de l'affermier avec eux. De nombreux comptes montrent qu'il en fut ainsi jusqu'au début du XIV^e siècle, probablement jusqu'en 1315. Lorsque Louis X concéda la «Charte aux Normands», il y promit de lever le monnéage «en aucune manière, si ce n'est comme il est contenu au registre de la coutume de Normandie, nonobstant quelconque usage contraire aux dites choses» (LECOINTRE-DUPONT, op. cit. n. 28, p. 34). Le monnéage redevint l'impôt personnel qu'il avait été dès l'origine, les rôles paroissiaux du XV^e siècle en fournissent la preuve. Cependant, les mêmes causes produisant les mêmes effets, le monnéage devait à la longue perdre toute spécificité et s'assimiler aux tailles et aux aides pesant sur le feu. Cette évolution fut lente et inégale selon les régions. Une étude plus poussée de ce point montrerait peut-être que c'est à l'ouest de la Normandie que les habitudes anciennes se maintinrent le plus longtemps. Au plan du vocabulaire, par exemple, les rôles de la vicomté de Bayeux, utilisent la double formule «monnéage ou fouage», parfois «monnéage» seul, mais jamais uniquement «fouage». Dans la vicomté voisine de Caen, très tôt au début du XV^e siècle on s'en tint au seul terme «fouage». Le vocabulaire n'est d'ailleurs pas le seul indice de la transformation d'une institution. G. Bois a avancé l'opinion que la diminution marquée du nombre des exempts déclarés et la disparition des mentions de femmes et d'enfants était un signe certain de l'évolution du monnéage (G. Bois, op. cit. n. 3, p. 41-2) Sur ces deux points également, la vicomté de Bayeux semble avoir conservé plus longtemps que celle de Caen les modes traditionnels. Cette évolution s'accéléra au cours du XVI^e siècle et le mode de perception du monnéage fut finalement modifié, peut-être tout simplement pour devenir conforme à la réalité. Par le fait même, le caractère personnel du monnéage disparaissait (M. NORTIER, op. cit. n. 21, 1^{ère} série, p. 5).

³⁴ Le *De Foagio* exprimait cette règle de façon encore plus claire que la *Summa*. Toute

se, même s'ils ne possèdent pas de maison ou ne sont pas chefs de feu, comme les serviteurs, servantes que les rôles paroissiaux nous font voir constamment payant leur part.³⁵ Mais l'on ne devenait imposable qu'à partir d'un certain seuil de richesse.³⁶ La possession d'une résidence n'intervenait donc qu'en second lieu et n'était pas à elle seule un facteur déterminant.

La courbe des contribuables au monnéage au fil du XV^e siècle nous semble donc avoir de bonnes chances de suivre la courbe même de l'évolution de la population.³⁷ Ceci ne veut cependant pas dire qu'on puisse espérer, à partir des rôles du monnéage, connaître l'importance de la population globale, ne fut-ce que d'une seule vicomté. Les rôles de monnéage ont aussi leurs limites. Ces limites tiennent tout d'abord au nombre de documents. La collection que possède la Bibliothèque nationale est sans nul doute très importante, mais les quelque neuf mille rôles contenus dans le fonds des Fouages ne sont qu'une mince part de tous ceux qui ont existé. C'est donc en vain qu'on tenterait d'obtenir, à partir de ces documents, un chiffre à opposer à celui de l'Etat des feux de 1328, l'année la mieux représentée (1473) ne possédant que 363 rôles paroissiaux, alors que la Normandie du XV^e siècle devait compter environ quatre mille paroisses. Ce qui est vrai pour la Normandie en général l'est aussi pour cha-

personne doit payer le monnéage, y lit-on, *si . . . habeat de catallo xx solidos aut amplius* (Etablissements, p. 3).

³⁵ *Alii autem qui talem non habent residenciam, ut servientes et ancille, qui xx solidorum habeant valorem de mobili solvere tenebuntur* (Summa, XIV, 8).

³⁶ *Omnes . . . qui residenciam habent focalem in Normannia debent monetagium persolvere, dum tamen habeant mobile quod ad hoc sufficere valeat competenter* (Summa, XIV, 7). Au sujet de la pauvreté et du nombre de pauvres que nous révèlent les rôles de monnéage, voir D. ANGERS, Mobilité de la population et pauvreté dans une vicomté normande de la fin du Moyen Age, dans: *Journal of Medieval History* 5 (1979).

³⁷ Sauf dans le cas de possession indivise des biens meubles. Certaines indications induisent à penser que celle-ci aurait augmenté dans les dix dernières années du siècle. Sur les rôles de monnéage d'une vingtaine de paroisses, on trouve alors des mentions du type »X et Y son fils« ou »X et ses fils« ou encore »X, Y, et Z dits Untel«. Contrairement à la coutume des décennies précédentes, ces groupes ne paient qu'un seul monnéage (Bibl. nat. Fonds franç. 25923-977; 25943-72 ou Nouv. acquis. franç. 5825-32). Une recrudescence de l'indivision à la fin du XV^e siècle n'est pas du tout impossible. Non loin de la vicomté de Bayeux, vers 1484, la cohabitation prenait parfois des proportions considérables. Le célèbre exemple de cette maisonnée où habitaient 70 personnes et 10 ménages qui ne constituaient pour le paiement de la taille qu'un seul feu, est bien connu (Jean Masselin, *Journal des Etats généraux de France tenus à Tours en 1484 sous le lègne de Charles VIII*, éd. et trad. A. BERNIER, Paris 1835, 584-5.). Délibérément grossi ou non à des fins polémiques – l'exemple fut apporté au cours d'une vive altercation entre délégués de la haute et de la basse Normandie – ce fait est l'indice d'habitudes de cohabitation et ne devait pas être unique. Habitant ensemble, des proches parents ont pu trouver avantageux de mettre en commun tous leurs biens, tant meubles qu'immeubles, résistant ainsi à l'amenuisement des fortunes provoqué par la constante dévaluation de la monnaie de compte et le fractionnement illimité des tenures. Il nous est toutefois impossible pour l'instant de mesurer ce changement.

cune des vicomtés prises séparément. Les lacunes sont partout beaucoup trop importantes pour qu'on puisse, pour une année donnée, tenter d'estimer le nombre total de la population, même de façon approximative. Irréparable en ce qui concerne une appréciation statique de la population, le manque de documents rend aussi difficile une analyse statistique évolutive. Mais cette difficulté s'estompe légèrement si l'on aborde la question vicomté par vicomté. Dans la vicomté de Bayeux, quelque cinq cents rôles ont été conservés concernant le XV^e siècle. Nous n'avons pas sur chacune des paroisses (237) des renseignements aussi abondants. Les proportions se répartissent ainsi: de 30 paroisses, c'est-à-dire 12,6% de l'ensemble du territoire, nous ne savons rien. Nous n'avons qu'un seul rôle de monnéage pour 62 autres (26,2%); de 111 paroisses (46,8%) nous sont parvenus 2 ou 3 rôles, de 30 paroisses (12,7%) 4 ou 5 rôles et de 4 paroisses seulement (1,7%) plus de cinq documents, le maximum étant sept. Il est clair que sont inutilisables pour l'histoire quantitative les paroisses pour lesquelles nous n'avons qu'un seul document. Les paroisses pour lesquelles nous n'en avons que deux ont parfois dû être également écartées lorsque les rôles étaient trop rapprochés dans le temps. Restent 107 paroisses, c'est-à-dire 47% du territoire de la vicomté, ce qui constitue un échantillonnage plus que suffisant.³⁸

Cependant, il ne faut pas oublier que les rôles concernant ces paroisses ne nous renseignent pas nécessairement sur les mêmes années. Sous peine de réduire l'échantillonnage de façon considérable, il nous a été tout à fait impossible de ne comparer entre elles que les paroisses dont l'évolution pouvait être analysée entre les mêmes dates. Ce serait évidemment préférable. Nous avons donc établi nos rapprochements entre »périodes«. Le procédé a des inconvénients qui n'échapperont à personne. En temps de crise, guerre, famine ou épidémie, quelques années suffisent pour que puisse varier beaucoup la population. Telle paroisse qui se serait maintenue de façon à peu près stable, par exemple, jusqu'en 1431, a pu voir le nombre de ses habitants s'effondrer par la suite. Ainsi il peut n'y avoir aucune commune mesure entre le régime démographique d'une paroisse »X« de 1410 à 1434 et celui d'une paroisse »Y« de 1410 à 1446. Selon la période pour laquelle nous avons des renseignements, nous risquons donc de mal apprécier soit les effets de la guerre, soit, car le problème est identique à la fin du siècle, la vigueur ou la lenteur de la reprise. Ce risque, il fallait toutefois le prendre, en espérant que l'accumulation des données pouvait suppléer en partie à cette faiblesse, et nous permettre de deviner le sens de l'évolution sinon sa réalité mathématique.

Parmi les problèmes que pose l'étude des rôles de monnéage à des fins

³⁸ Cf. fig. 1, p. 151.

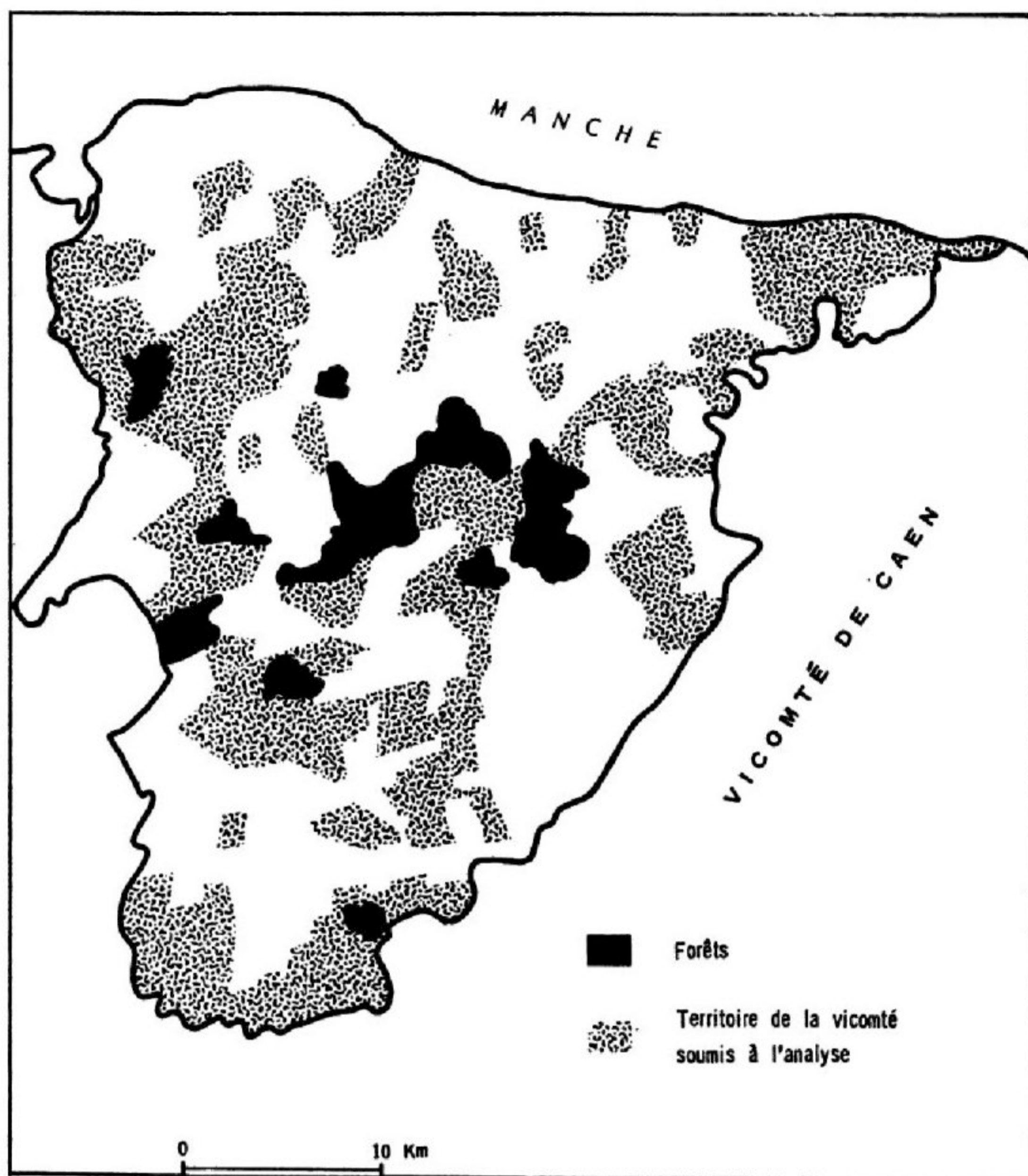


Fig. 1: Vicomté de Bayeux: répartition des rôles de monnaie 1389-1500

statistiques, la quantité des documents n'est pas seule en cause. Il faut aussi tenir compte de la qualité des documents, suivant qu'ils ont été faits à certaines périodes ou dans certaines régions. Car si l'assiette du monnaie était partout la même, la façon de dresser les rôles était loin d'être partout identique. En réalité, nous ne savons rien des règles suivies pour faire les listes de contribuables dans chaque paroisse. Ces règles, si elles ont existé, semblent avoir été très différentes d'un tabellionage à l'autre. En ce qui nous concerne, ces divergences sont très importantes.

Ainsi, les collecteurs du monnaie et les tabellions n'indiquaient pas toujours les limites administratives exactes couvertes par tel ou tel document. Certains notaient qu'une partie des paroisses dont ils faisaient le

rôle échappait à leur compétence au moyen d'une incise: »en tant qu'il y en a en la vicomté . . . ou en la sergenterie de . . .«. Mais tous les tabellions ne prenaient pas, loin de là, de telles précautions, et l'absence de clause restrictive n'est pas une garantie que la totalité des contribuables d'une paroisse a été portée au rôle.³⁹ Il arrivait aussi qu'une partie de la paroisse dépendît d'un seigneur qui levait à son profit le monnéage ou qui avait obtenu que tous ses tenanciers en fussent exemptés. Parfois, les tabellions inscrivaient les »resséants« de tel seigneur parmi les exemptés, ou dressaient une liste spéciale à leur effet ou encore les passaient tout simplement sous silence, sans autre précision.⁴⁰

Cependant, si les méthodes de rédaction varient beaucoup d'une région à l'autre, il y a par contre, dans un même tabellionnage une unité beaucoup plus grande et une incontestable homogénéité des documents.⁴¹ D'où l'intérêt de travailler d'abord vicomté par vicomté avant d'en arriver, dans une étape ultérieure, à comparer les résultats des différentes régions administratives étudiées. Il va donc sans dire que nos conclusions sont marquées du signe du provisoire car, on le sait, le découpage en vicomtés est artificiel, du moins en ce qui concerne les fluctuations numériques de

³⁹ M. NORTIER, op. cit. (n. 21, 1^{ère} série) p. 7. Dans la vicomté de Bayeux, les paroisses partagées entre deux vicomtés sont surtout situées à l'est: Creully, Vaux-sur-Seulles, Esquay-sur-Seulles, Amayé-sur-Seulles, Cahagnes.

⁴⁰ Dans la vicomté de Bayeux, les tenanciers de l'évêque de Bayeux, de l'abbé de Cerisy et du doyenné de Campigny sont irrégulièrement mentionnés. Voir aussi, Bibl. nat. Fonds franç., 25913-1337; 25911-873; 25943-54. Ces exemptions ne sont pas nouvelles au XV^e siècle. Les ducs de Normandie et après eux les rois de France firent preuve de libéralité en ce domaine quoique parfois avec des réticences. Ainsi, en 1211, Philippe-Auguste combla-t-il l'abbaye de Fécamp, *salvo foagio* que le roi garda pour lui. Dans des confirmations ultérieures, Louis X et Philippe III suivirent son exemple. De même, en 1275, la concession d'un domaine au seigneur de Danville se fit-elle *preterquam focagium* (Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi, éd. L. DELISLE, dans: Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie 16, 1852, nos 725 et 860). Le comte de Boulogne, Alphonse du Portugal dut en 1239, pour jouir du monnéage sur ses terres normandes, reconnaître que ce don était révocable à volonté: *rex . . . nobis dedit et concessit foagium terre nostre de Normannia . . . de qua sumus . . . tenentis talimodo quod quando cumque ei vel heredi suo placuerit donationem . . . poterit revocare nec nos nec heredes nostri . . . in dicto foagio aliquid juris poterimus reclamare* (Grands rôles des Echiquiers de Normandie, éd. LÉCHAUDÉ D'ANISY, p. 159, c. 2, a. 1239). Bien qu'il soit difficile de mesurer l'ampleur des concessions royales, le produit du monnéage semble avoir été accordé beaucoup moins libéralement que les autres revenus plus proprement seigneuriaux. Peut-être les rois ont ils voulu ainsi rappeler le caractère régalien de cette imposition et affirmer la supériorité de leur pouvoir.

⁴¹ Dans la vicomté de Bayeux, c'est à partir de 1431 surtout que les rôles de monnéage présentent une assez bonne unité. Dès ce moment jusqu'en 1500 on peut distinguer deux groupes de tabellions qui ont reçu les rapports du monnéage au siège de la vicomté: un premier groupe de 1431 à 1473, où s'affirme la présence constante d'Alain Hardi sauf en 1434 quand tous les rôles sans exception sont signés Ogier. De 1491 à 1500, dominant les noms de Camart (?), Dieulegard et Tavel, agissant soit seuls soit deux à deux.

la population. Sur le plan géographique rien n'autorise cette coupure. Il est probable que l'actuelle plaine de Caen était autrefois une région bocagère »à grandes mailles« qui devait l'apparenter beaucoup au Bessin, lequel d'ailleurs s'étendait plus loin qu'il ne le fait aujourd'hui. De même le Bocage normand couvrait aussi bien le sud de la vicomté de Caen que celui de la vicomté de Bayeux.⁴² On a donc tranché dans le vif d'une région qui présentait probablement une certaine unité de peuplement.

Il y eut, au début du XV^e siècle, un répit important des opérations guerrières.⁴³ Mais qui dit répit ne dit pas paix. Dès 1405, la situation redevenait difficile. En 1408, l'activité économique du port de Caen fut réduite à son minimum.⁴⁴ En basse Normandie les Compagnies ne cessèrent de semer les désastres, dévastant tout sur leur passage.⁴⁵ De plus, les mortalités de 1400 et de 1412-1413 y furent singulièrement marquées.⁴⁶

De la vicomté de Bayeux nous n'avons, par les rôles de monnéage, que de maigres renseignements. De 1389 à 1410, les documents de onze paroisses seulement ont été conservés. Malgré la faiblesse de cet échantillon, quelques points méritent d'être relevés (cf. Annexe I).

Premièrement, pour saisir la portée des données du monnéage, il ne suffit pas de comparer entre eux le nombre final des contribuables et des exempts. Une lecture plus détaillée s'impose afin de relever les noms des femmes et des enfants mineurs, qui ne sont pas toujours groupés dans une catégorie propre. En effet, les règles du paiement du monnéage, telles qu'on peut les comprendre à la lecture de la *Glose*, ont pour résultat, à la mort de l'un ou des deux parents, de faire apparaître une ou plusieurs cotes nouvelles selon que l'héritage a été divisé entre les enfants ou non.⁴⁷

⁴² A. DEMANGEON, *La France; France économique et humaine*, Paris 1946, p. 186 ss. On en a la preuve dans les oponymes Putot-en-Bessin, Secqueville-en-Bessin, Norrey-en-Bessin, Fierville-en-Bessin, toutes paroisses situées à l'est de la Seulles considérée aujourd'hui comme la limite orientale du Bessin. J. DUMONTET, *Le Bessin*, dans: *Annales de géographie* 33 (1924) p. 105-114.

⁴³ H. PRENTOUT, *La Normandie*, dans: *Revue de synthèse historique: Les régions de la France* 7, p. 69 (Paris, 1910). — G. BOIS situe le début de la reprise en haute Normandie vers 1380 jusqu'en 1413, op. cit. (n. 3) p. 56 ss. — J. FAVIER, op. cit. (n. 13) p. 227.

⁴⁴ J. FAVIER, op. cit. (n. 13) p. 227.

⁴⁵ A. COVILLE, op. cit. (n. 7) p. 7-11 et 27. En 1412, tous les pommiers de basse Normandie furent coupés.

⁴⁶ Ibid. p. 14. — R. JOUET, *Le Cotentin entre 1394 et 1417. Restauration économique ou marasme persistant*, dans: *Annales de Normandie* 20 (1970) p. 258. Il y eut une grave mortalité en 1413 dans la région de St-Quentin-d'Elle (sergenterie de Torigni). — L. DELISLE, op. cit. (n. 7) p. 641.

⁴⁷ Le Grand Coustumier (n. 25) fo xxv r^o: *Item sur le texte qui met que ceulx qui ont de meuble vingt solz . . .*, et fo xxv v^o. La pratique telle qu'elle apparaît dans les rôles de monnéage permet surtout de voir l'application de cette règle en cas de décès paternel. La veuve et ses enfants sont alors nommés séparément. Elle s'appliquerait aussi aux orphelins de mère à qui le père remarié eut laissé la disposition de l'héritage maternel, cet héritage valant plus de 20 sous. C'est un cas beaucoup plus rare.

Dans ce cas, la multiplication des cotes, loin d'être un signe de progression démographique, traduit plutôt les malaises sociaux et économiques qui affectent une paroisse. Un exemple très clair de ceci nous est fourni par l'évolution du nombre de contribuables dans deux paroisses: St-Germain-de-la-Lieue et Damegny. Dans les deux cas, entre 1392 et 1407, le nombre de mentions augmenta de façon assez importante, de 54 à 71 à St-Germain-de-la-Lieue, et de 25 à 42 à Damegny, ce qui signifie une progression de 31,5% dans un cas et de 68% dans l'autre. Toutefois, si l'on exclut les femmes et les enfants, cette courbe d'évolution change du tout au tout et devient négative de 17,3% à St-Germain et de 9,5% à Damegny. En effet, le nombre de femmes mentionnées sur les rôles est passé de 2 à 19 dans le premier cas, de 4 à 12 dans l'autre alors que les mentions d'enfants mineurs inexistantes en 1392 sont respectivement de 9 et 11 en 1407. Le moins qu'on puisse dire est qu'il ne s'agit certainement pas là de paroisses en plein essor économique. Ces cas ne sont pas uniques. Le plus souvent, sans renverser la tendance de façon aussi claire, le maintien de ces cotes a pour effet de surestimer le progrès démographique des paroisses ou d'en atténuer les pertes. Aussi nos résultats ne sont-ils basés que sur l'évolution du nombre de mentions masculines adultes.⁴⁸

Deuxième remarque: pour une micro-analyse de la vie démographique des populations, des résultats trop lointains les uns des autres dans le temps peuvent camoufler des événements intéressants. Ainsi, la période que nous étudions ici peut sembler brève et cependant, elle soustrait à notre vue une cassure qui, pour une paroisse au moins, semble s'être produite autour de l'année 1400. A ne s'en tenir qu'aux résultats de 1389 et de 1407, l'évolution démographique de la paroisse de La Meauffe semble n'avoir rien éprouvé de particulièrement spectaculaire. Comme c'est le cas dans d'autres paroisses, le nombre de contribuables y augmenta, assez fortement, au rythme de 0,8% annuellement. Cette progression fut cependant loin d'être continue. Un rôle de l'année 1401 nous permet de scinder l'étude de cette période et de constater à ce moment une chute brutale du nombre de contribuables de l'ordre de 45,6%, régression suivie d'une reprise extrêmement forte. En 1407, le nombre de contribuables était supérieur à celui de 1401 de 154%. Si la régression constatée en 1401 peut fort bien avoir été un résultat de l'épidémie qui frappa la région en 1400, soit par mortalité ou par l'exode des populations, la forte reprise qui suivit est plus difficile à comprendre mais ne semble pas un cas unique. A St-Laurent-de-Torigni aussi entre 1392 et 1407, l'accroissement fut rapide. Malheureusement nous ne pouvons pas en déceler les étapes intermédiaires.

⁴⁸ J. DUPÂQUIER, *op. cit.* (n. 22) p. 35-41. Nous avons toujours conservé les exempts, dans la mesure où il ne s'agissait ni de femmes ni d'enfants.

Toutefois cette évolution rapide semble s'accompagner simultanément d'une grande instabilité de la population. Qu'on en juge: à La Meauffe, la baisse du nombre de contribuables fut probablement le résultat de mortalités, ce que nous ne pouvons pas vérifier, mais aussi du départ d'un bon nombre de »groupes patronymiques.«⁴⁹ En effet, de 1392 à 1401, 29 familles avaient quitté la paroisse, mais 14 d'entre elles furent à nouveau recensées en 1407. Le danger écarté, les gens étaient revenus chez eux. Par ailleurs, dans les groupes dont la présence est attestée aux trois dates, le nombre moyen d'individus illustre également ce double mouvement de régression et de reprise, passant de 1,78 à 1,3 puis à 2,2.⁵⁰ Mais, tant ces retours que la progression de l'intérieur ne suffisent pas à expliquer le taux global d'augmentation de 147,4%. En 1407, en effet, 57% des groupes patronymiques étaient des nouveaux venus par rapport à 1401 et 30% par rapport à 1392. Rien ne nous permet malheureusement d'expliquer cet afflux, pas plus d'ailleurs que le gonflement, remarquable aussi, du nombre de contribuables à St-Laurent-de-Torigni: 139% en quinze ans, dû en grande partie à des »familles« nouvellement installées; elles comptent en 1407 pour 72% de la totalité des groupes patronymiques recensés dans la paroisse.⁵¹

Soulignons enfin un troisième point sur lequel nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir: la variété du régime démographique des paroisses. Paroisses en régression et paroisses en croissance voisinent sans qu'ait paru jouer ni la localisation géographique ni l'importance des agglomérations. Ce sera encore plus évident à d'autres moments.

De la période qui va de 1415 à 1434, les rôles de monnaie de la vicomté de Bayeux ne nous apprennent rien. Lacunes regrettables car cette période fut riche en événements et l'on aimerait pouvoir saisir sur le vif l'émoi qu'ils provoquèrent. En effet, lorsqu' Henri V débarqua en Normandie, il s'empara sans coup férir des places fortes de basse Normandie en mauvais état et laissées sans garnison à cause de la lutte contre les Bourguignons.⁵² Cette invasion provoqua un exode considérable de la po-

⁴⁹ Ces »groupes patronymiques« incluant toutes les personnes qui portaient le même patronyme, sont donc tout à fait artificiels. Rien ne nous permet d'établir une relation de parenté entre ces personnes. Comme, par ailleurs, il est impossible d'identifier avec certitude les personnes nommées sur des rôles consécutifs, la seule façon de percevoir la stabilité ou l'instabilité de la population d'une paroisse est de considérer en bloc les patronymes et leur plus ou moins grande permanence. Voir D. ANGERS, op. cit. (n. 36).

⁵⁰ On sait que les rôles de monnaie ont cette particularité de présenter généralement les noms de plus d'une personne par groupe patronymique. Cela est dû à la nature même de l'impôt, et constitue une preuve que celui-ci était levé selon une assiette qui différait de celle de la taille.

⁵¹ Sur la mobilité de la population dans cette région, voir D. ANGERS, op. cit. (n. 36).

⁵² M. PEZET, op. cit. (n. 12) p. 135. — Ainsi, le 21 septembre 1416, la ville de Caen se vit octroyer 600 l. t. pour la réfection des fortifications, car, disent les bourgeois,

pulation, vers la Bretagne principalement, mais aussi vers la Flandre, l'Allemagne, l'Anjou et l'Angleterre.⁵³ Toutefois, à partir de 1422, l'attitude modérée du duc de Bedford et le souci qu'il semble avoir eu de mettre un terme aux désordres causés par les troupes, persuadèrent un certain nombre d'habitants de revenir s'installer chez eux.⁵⁴ Dans les régions de Dieppe et de Rouen, ces mesures semblent avoir été couronnées de succès. En basse Normandie, cela est moins certain. Le Bessin n'aurait connu aucun répit de 1420 à 1430. Le pillage et les exactions ne cessèrent guère puisque, en 1428, Bedford dut émettre de sévères ordonnances, rappelées en 1429 par le garde du sceau des obligations de Caen, et ne cessa d'adresser aux fuyards de pressantes invitations au retour.⁵⁵

Malgré l'absence de sources concernant directement cette période, il est cependant possible de comparer entre elles les données du monnèage de la période 1389-1410 et celles des années 1434-1446. Cette comparaison est possible pour une trentaine de paroisses assez heureusement réparties sur l'ensemble de la vicomté (cf. Annexe II). Ici la régression ne fait aucun doute, même si elle n'est pas générale. Les deux-tiers des paroisses sont en perte de vitesse. Les pertes encourues ne sont pas en moyenne catastrophiques (17,2%) surtout quand on les compare à celles d'autres régions.⁵⁶ Elles sont tout de même sévères pour certaines paroisses. Ici, les agglomérations importantes ont nettement plus souffert que les plus petites: 37,2% de diminution dans les paroisses de plus de cent contribuables contre 14,3% dans celles de plus de 50 contribuables et seulement, 1,03% dans les localités de moins de 50. Ce sont d'ailleurs ces petites paroisses qui se signalent par de forts accroissements: 157% à Montaigu,

ladite ville située et assise près de la mer . . . où nos ennemis peuvent venir à grant puissance et qui pourroit moult préjudicier a nous et a tout le pais d'environ si elle était prinse . . . est petitement garni d'habillement de guerre et très mal emparée et fortiffiée pour résister à iceulx nos ennemis, Bibl. nat., Mss. franç. 20579-49.

⁵³ Ch. DE BEAUREPAIRE, op. cit. (n. 7) p. 305. — J. FAVIER, op. cit. (n. 13) p. 232. J. MOREL, Biéville-sur-Orne. Histoire d'une petite commune du Calvados, Caen 1911, p. 18. — Ch. DE BEAUREPAIRE, Les Etats de Normandie sous la domination anglaise, Evreux 1859, p. 129 ss. — L. PUISEUX, L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e s., Paris 1865, p. 11 ss. — H. PRENTOUT, op. cit. (n. 43) p. 72. Ce sont les gens de métier, les drapiers surtout dont on connaît le mieux la fuite.

⁵⁴ J. FAVIER, op. cit. (n. 13) p. 232. — L. PUISEUX, Des insurrections populaires en Normandie pendant l'occupation anglaise au XV^e siècle, dans: Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie 19 (1851) p. 138-59. — Ch. DE BEAUREPAIRE, op. cit. (n. 53) p. 130. Bibl. nat., Mss. franç. 22468-45, et, pour une date ultérieure (1437), Bibl. nat., Mss. franç. 20579-37 ss.

⁵⁵ E. DE LAHEUDRIE, Histoire du Bessin des origines à la Révolution, t. 1, Caen 1930, p. 225-33. — B. J. H. ROWE, Discipline in the Norman Garrisons under Bedford, 1422-1435, dans: The English Historical Review 46 (1931) p. 200.

⁵⁶ Pendant à peu près la même période, la baronnie du Neubourg a vu fondre le nombre des coutumiers de 92,08% (306 en 1397-1398 et 22 en 1445-1446: A. PLAISSE, op. cit. (n. 7) p. 325 ss.

116,7% à La Luzerne. Très diversifiée dans le Bocage au sud de la vicomté, l'évolution a peut-être été plus homogène dans le Bessin; plus homogène et moins bonne (cf. fig. 2). Dans la région de Cartigny, dans les paroisses du littoral, les témoignages obtenus parlent tous de régression.

A partir de 1434, il est possible de suivre de plus près l'évolution du nombre de contribuables. Nous étudierons successivement les périodes de 1434-1446, de 1446-1461 et de 1452-1500. On se souviendra qu'en Normandie orientale, la première de ces périodes fut marquée par un laminage de la population, plus du tiers, alors qu'à partir de 1450 la reprise commença à se faire sentir, reprise qui devait prendre l'allure d'une vé-

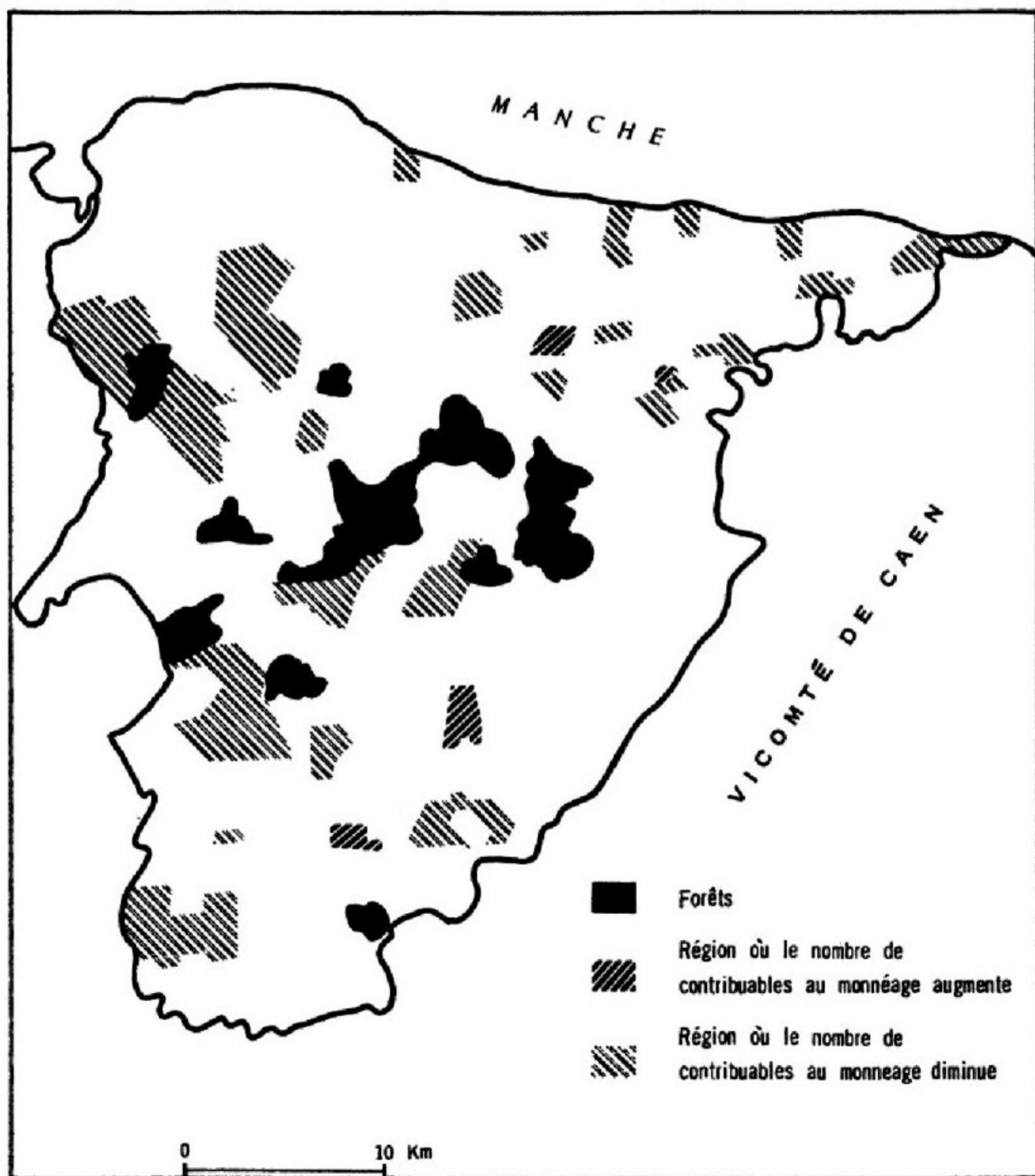


Fig. 2: Vicomté de Bayeux: évolution du nombre de contribuables au monnaie 1389-1410 à 1434-1446

ritable »explosion démographique«. ⁵⁷ En basse Normandie, les témoignages abondent sur les difficultés croissantes de la population après 1430. Ces dernières années du conflit franco-anglais comptèrent parmi les plus néfastes de toute la guerre. Les bandes indisciplinées semaient la panique. En 1430, le roi lui-même reconnut leurs exactions et se plaignit de leurs méfaits. ⁵⁸ Les soldats faisaient fuir les gens. En 1432 le prieur du Plessis fit admettre par le chapitre de Bayeux qu'il lui était impossible de demeurer à son prieuré à cause des gens de guerre. ⁵⁹ Un peu partout les cas abondent de curés abandonnant leurs charges soit par crainte des soldats soit parce qu'ils n'avaient plus d'ouailles. ⁶⁰ Le soulèvement de la population dans le Bessin et le pays de Caen en 1434 entraîna une répression sans pitié. ⁶¹ Dans la vicomté de Bayeux, c'est à l'ouest, à Airel, La Meauffe, Rampan, Couvains et St-Pierre-de-Sémilly que la lutte fut la plus vive. ⁶² En 1437, la route de Bayeux à Caen était si peu sûre que le receveur des aides devait s'y faire escorter de »quatre lances à cheval et 20 archers«. Cette même année, l'administration anglaise mit à la disposition des habitants des sergenteries de Briquessart, Torigni et St-Clair, 10 archers pour qu'ils puissent se défendre. ⁶³ En 1442, Zénon de Castiglione, évêque de Bayeux, attira l'attention du duc de Gloucester sur les souffrances de la population infligées *quod omnium gravissimum est ab iis qui eos tutare deberent*. ⁶⁴ Entendons par les armées anglaises. Vaines exhortations sans doute, puisque les gens de guerre firent encore l'objet de mandements dans les années qui suivirent. ⁶⁵

Toutefois, on ne peut vraiment parler d'hécatombe en ce qui concerne la vicomté de Bayeux. ⁶⁶ Certes, le nombre de contribuables a baissé dans

⁵⁷ G. BOIS, op. cit. (n. 3) p. 62 et 66.

⁵⁸ R. JOUET, La résistance à l'occupation anglaise en Basse-Normandie (1418-1450), Caen 1969 (Coll. Cahiers des Annales de Normandie 5) p. 35.

⁵⁹ Extraits (cf. note 10) p. 210.

⁶⁰ L. DELISLE, op. cit. (n. 7) p. 644, n. 110-112. — H. DENIFLE, op. cit. (n. 13) t. 1, n. 208 à 213.

⁶¹ R. JOUET, La résistance (n. 46) p. 118 et 158. — J. FAVIER, op. cit. (n. 13) p. 238. — A. GASTE, Les insurrections populaires en basse Normandie au XV^e siècle pendant l'occupation anglaise et la question d'Olivier Basselin, Paris 1889, p. 10 ss. — L. PUISEUX, Des insurrections (n. 54) p. 156.

⁶² R. JOUET, op. cit., p. 81 ss. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie (1921-1923) p. 366: allusion à des lettres de Henry VI autorisant Bernard Le Pigny, seigneur d'Airel et de Rampan à transférer ses plaids à St-Lô à cause des brigands régnant sur le pays.

⁶³ E. DE LAHEUDRIE, op. cit. (n. 55) p. 236.

⁶⁴ H. DENIFLE, op. cit. (n. 13) n. 1000. — H. PRENTOUT, La Normandie (n. 43) p. 75.

⁶⁵ E. DE LAHEUDRIE, op. cit. (n. 55) p. 237.

⁶⁶ L'utilisation systématique des rôles de monnéage concernant la Normandie à l'ouest de la Seine permettra certainement de dresser une géographie plus précise des effets de la guerre sur le niveau de la population. C'est un travail que nous avons entrepris et qui vise non seulement le nombre des contribuables mais également leur mobilité.

l'ensemble des onze paroisses sur lesquelles nous possédons des renseignements, passant de 545 à 472; c'est donc une diminution de 13,4%, ou d'un peu moins de 1,25% annuellement. La ponction fut sans nul doute sérieuse surtout si l'on considère que la moyenne, comme toujours, cache des écarts révélateurs. Dans trois bourgs au moins, la chute fut supérieure à 30%. Mais on peut aussi remarquer que la seule paroisse de taille de notre échantillon, St-Amand-de-Torigni, a cru de 11,8%. Ceci soulève la question de l'évolution des agglomérations plus importantes qui semble varier selon qu'on l'analyse à plus ou moins court terme. A long terme, comme nous le verrons, les villes de plus de cent habitants paraissent avoir plus souffert que les petites paroisses. Mais à court terme, elles ont sans doute joué le rôle classique qu'on leur attribue de refuge pour les campagnards mal protégés. C'est peut-être ainsi qu'il faut interpréter la croissance tout de même importante de St-Amand en pleine période de crise. L'enquête est loin d'être close. D'ores et déjà cependant, les rôles de monnéage nous laissent entrevoir une situation légèrement différente et moins dramatique que celle qu'on croyait connaître jusqu'ici. La raison peut tenir au type de documents utilisés. Que les terres aient été laissées à l'abandon, que les sols en friche aient gagné du terrain, que la valeur des rentes et des fieffermes se soit effondrée, rien de tout cela ne peut sérieusement être contesté. C'étaient des phénomènes propres à toutes les régions, surtout si elles étaient touchées par la guerre. De là à penser que le pays, comme le suggérait Thomas Basin lui-même, était vide de ses habitants, il y a un pas que, nous semble-t-il, les rôles de monnéage nous invitent à ne pas franchir.

La guerre terminée, le nombre des contribuables au monnéage dans la vicomté de Bayeux ne s'accrut pas rapidement. La situation semble donc avoir été assez différente de celle qui prévalait en haute Normandie, où l'accroissement se serait accéléré au rythme annuel de 1,5%. En basse Normandie, les progrès réalisés après la fin officielle de la guerre pourraient bien se révéler beaucoup plus modestes. Dans cinquante-six paroisses pour lesquelles nous avons de l'information entre 1446-1461 et 1491-1500, le nombre total des contribuables au monnéage s'est élevé de 2561 à 3062, soit de 19,56%, c'est-à-dire un peu plus de 0,3% annuellement. On est loin, on le voit, des progrès réalisés dans la région de la Seine. Mais, même utilisé sur une période somme toute assez courte de quarante ans, le taux annuel de croissance cache des disparités dont on ne saurait faire abstraction. Ainsi, sur les 56 paroisses, 15 sont en fait en régression et de façon parfois non négligeable: 46% à Houtteville, 26% à St-Marcouf, 30% à La Folie, 40% à Longueville, 34% à Vaux-sur-Seulles et 20% à Basenville (cf. Annexe IV et figure 3). Même les données des paroisses

en progression doivent être soigneusement étudiées et distinguées les unes des autres. Le rythme est en effet loin d'être toujours le même. Dans l'ensemble on ne peut parler ni d'explosion démographique ni même de reprise accélérée. Et si, comme point de départ de la comparaison, on prenait 1434 au lieu de la décennie 1452-1461, on s'apercevrait alors que sur 92 agglomérations où la comparaison est possible, 42 sont en recul, le nombre des contribuables dans les années 1490 y étant inférieur à ce qu'il était pendant la guerre.

Cette faible reprise s'est réalisée, non pas uniformément au cours des quatre dernières décennies du XV^e siècle, mais en deux temps que l'on peut

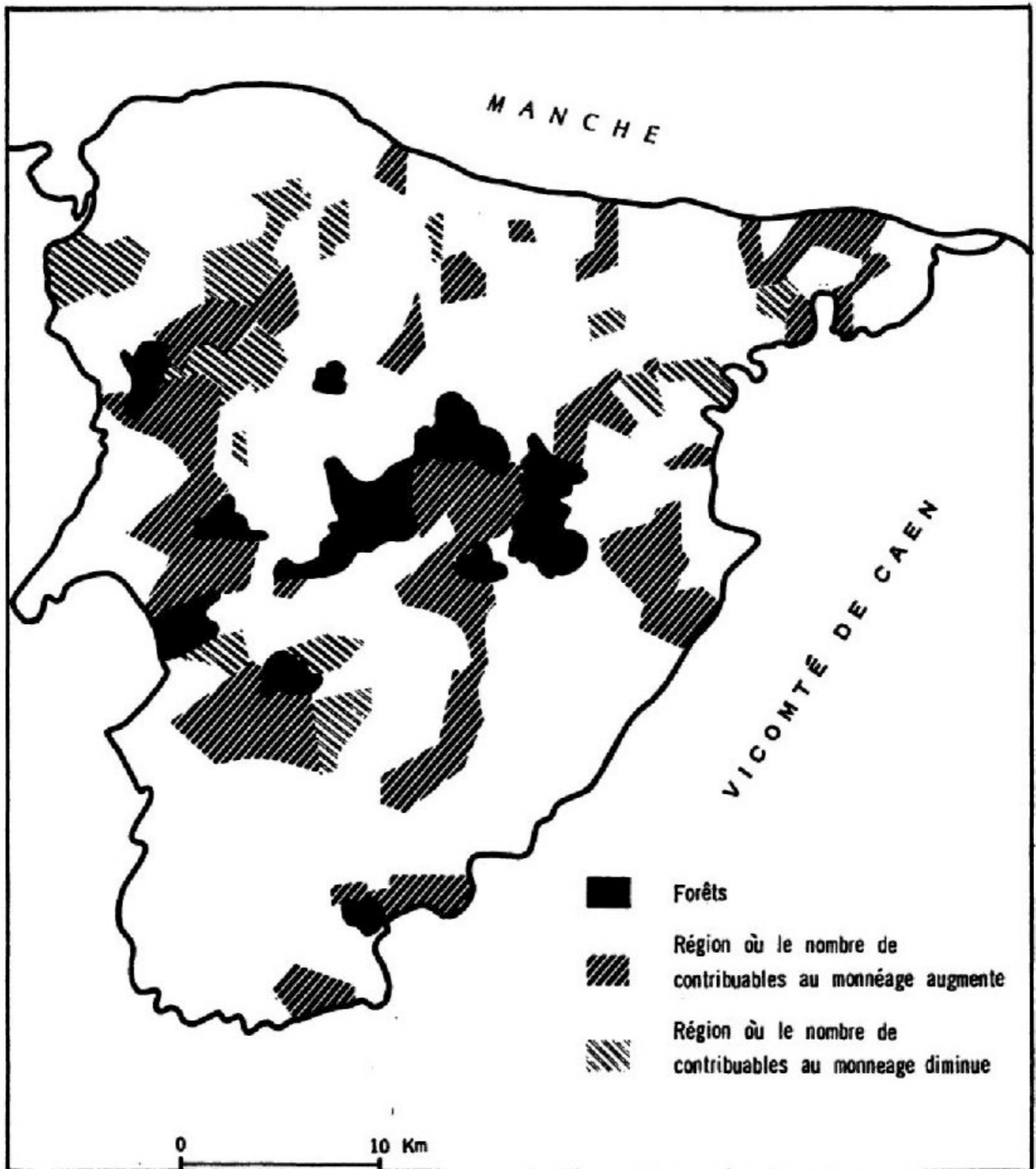


Fig. 3: Vicomté de Bayeux: évolution du nombre de contribuables au monnaie 1446-1461 à 1491-1500

distinguer assez clairement: de 1452-1461 à 1467-1479 et de 1467-1479 à 1500.

Ceci n'est pas étonnant puisque, en basse Normandie, les hostilités ne cessèrent vraiment qu'en 1475. Si après Formigny, la Normandie redevint française, la suite des événements ne devait pas permettre une pacification et une reprise économique immédiates. L'avènement de Louis XI au trône ne fit pas que des heureux, en particulier parmi les nobles. Mécontents des politiques du roi, inquiets pour leurs privilèges, ceux-ci se liguèrent au nom du «bien public» et ne craignirent pas de faire intervenir à leurs côtés des armées anglaises.⁶⁷ Parmi les opposants au roi, Charles de France, son frère, et François II de Bretagne, dont les troupes laissèrent de bien mauvais souvenirs dans le Bessin et le Cotentin. Après le traité de Conflans (5 octobre 1465) et la cession forcée de la Normandie en apanage à Charles de France, les villes, en particulier Bayeux, Caen et Rouen se retrouvèrent du côté des ligueurs. Louis XI profita des conflits qui opposaient les partisans de Charles et ceux du duc de Bretagne pour rétablir son autorité *manu militari* en délogeant de basse Normandie les armées bretonnes qui y étaient cantonnées.⁶⁸ Mais en 1467, les Bretons revinrent en force et les exactions commises par leurs garnisons furent telles qu'elles provoquèrent l'exaspération de la population.⁶⁹ Au cours de l'insurrection dite des «Galants de la Feuillée», le Bocage en particulier fut très touché.⁷⁰ Cette situation conflictuelle dura jusqu'en 1469.

Pendant la première décennie de cette période (1446-1461), selon les rôles qui subsistent de 21 paroisses, la croissance fut assez rapide (cf. Annexe V). Le nombre de contribuables passe de 884 à 974, une croissance moyenne de 10,2% (1,25% annuellement), encore plus affirmée dans les gros bourgs où la progression fut de 14,5%. Cartigny cependant stagne après avoir connu une chute de 33% en six ans. Mais d'autres agglomérations croissent de façon assez spectaculaire: 160% à Airel, 112,5% à Hottot-les-Bagues, 53% à Arganchy, 52% à St-Martin-des-Besaces.

Dans plusieurs cas cependant, cette croissance ralentit nettement après 1460. La moyenne n'est que de 2,41% (cf. Annexe VI). Quelques rares indications amènent à penser que la guerre de la Ligue du Bien public a

⁶⁷ J. FAVIER, op. cit. (n. 13) p. 240-242.

⁶⁸ H. STEIN, Charles de France, frère de Louis XI, Paris 1919 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes) p. 116, 137-138, 153. — E. DE LAHEUDRIE, op. cit. (n. 55) p. 263-71.

⁶⁹ Une supplication des habitants de la vicomté de St-Silvin en 1472 rappelle cette occupation bretonne de 1467 et les tailles alors payées par les habitants aux Bretons. Bibl. nat. Mss. franç. 20616-6. — H. STEIN, op. cit. p. 218. — J. CALMETTE, L'Europe occidentale de la fin du XIV^e siècle aux guerres d'Italie, t. 2, Paris 1937, p. 30 ss.

⁷⁰ H. STEIN, op. cit. (n. 68) p. 245. — H. BOURDE DE LA ROGERIE, La frontière de la Bretagne et de la Normandie près de l'embouchure du Couesnon, dans: Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine 43 (1914) p. 336.

dû parfois se faire sentir lourdement. En trois ans, de 1467 à 1470, le nombre de contribuables à Bures baissa de 16%, de 11% à St-Martin-des-Besaces et de 22,7% à Isigny. Les deux premières paroisses sont deux localités du Bocage, sises donc au cœur des régions troublées. Isigny, quant à elle, devait être une cible facile pour les soldats bretons en provenance du Cotentin. Ce sont là malheureusement les seuls témoignages qui nous restent de cette période.

Le dernier quart du XV^e siècle fut à peine plus calme. Après les années de disettes et d'épidémies qui sévirent entre 1480 et 1482, les secousses de la guerre de Bretagne affectèrent les régions environnantes.⁷¹ Dès 1487 et jusqu'en 1491, les expéditions militaires vers la Bretagne furent constantes.⁷² Les partisans bretons, quant à eux, lancèrent souvent des expéditions du côté normand. L'Avranchin surtout fut affecté.⁷³ Il n'est pas impossible que les paroisses de la vicomté de Bayeux l'aient aussi été. En effet, la baie des Veys, découverte à marée basse, constituait un point stratégique important. Il y avait là un passage connu et utilisé depuis longtemps, du Cotentin vers le Bessin et vice-versa.⁷⁴ Ceci pourrait expliquer en partie la faiblesse persistante de la ville d'Isigny. Le Bessin fut-il très touché? Nous ne le savons pas.⁷⁵ Les ordonnances royales exemptèrent certaines villes du paiement des impôts: on n'y trouve aucune paroisse du Bessin.⁷⁶ Les très rares listes de monnéage dont nous disposons pour la période de 1485-1491 indiquent des défaillances, un affaiblissement momentané du nombre de contribuables. A Dampierre et à Condé-sur-Vire après 1485, un creux se dessine suivi, autour de 1491, d'un relèvement sensible. Dans l'ensemble cependant, de la fin du conflit de la Ligue aux dernières années du XV^e siècle, la progression ne fut pas spectaculaire (cf. Annexe VII). Les paroisses de plus de cent contribuables sont celles dont la progression est la plus nette avec 17,5%. Les plus beaux exemples de cette progression se trouvent au sud-est de la vicomté, à St-Martin-des-Basaces, Dampierre, Cahagnes, Torteval et Condé-sur-Seulles. Mais le caractère extrêmement limité de cette reprise saute aux yeux si l'on compare les données de la fin du XIV^e siècle et cel-

⁷¹ R. FAVREAU, Epidémies à Poitiers et dans le Centre-Ouest à la fin du Moyen-Age, dans: Bibliothèque de l'École des Chartes 125 (1967) p. 373-374. — R. GANDILHON, La politique économique de Louis XI, Paris 1941, p. 154 ss.

⁷² J. CALMETTE, op. cit. (n. 69) p. 170.

⁷³ H. BOURDE DE LA ROGERIE, op. cit. (n. 70) p. 344.

⁷⁴ E. DE LAHEUDRIE, op. cit. (n. 55) p. 8. — L. HUET, Histoire civile, religieuse et commerciale d'Isigny, Isigny 1909, p. 4. — J. MORIÈRE et G. VILLERS, Etude sur l'origine, les transformations, le dessèchement et la mise en culture de la baie des Veys, dans: Annuaire des cinq départements de la Normandie 24 (1858) p. 490-542.

⁷⁵ E. DE LAHEUDRIE, op. cit. (n. 55) p. 271.

⁷⁶ Troyes en 1487, Poitiers en 1488, St-Malo en 1493. — A. SPONT, La taille en Languedoc, dans: Annales du Midi 3 (1891) p. 484.

les de la fin du XV^e (cf. Annexe VIII). Sur 36 paroisses, 6 seulement ont rejoint ou dépassé en 1500 leur nombre du début du siècle dont deux de façon significative et sans équivoque. Les autres végètent, vivent avec 55% ou 60% de leur population antérieure (cf. fig. 4).

Voici, en résumé, les différentes étapes du développement démographique de cette région.

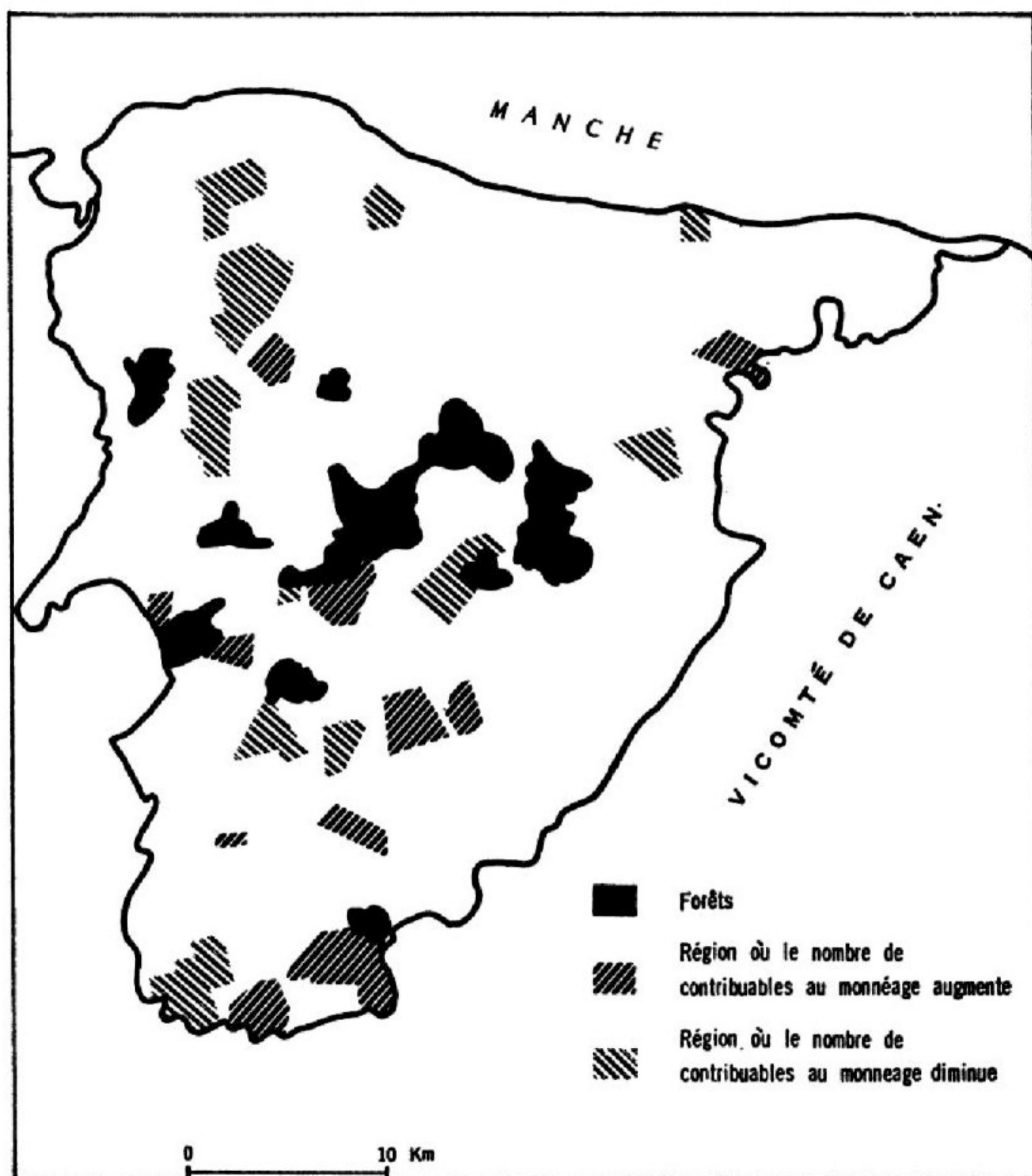


Fig. 4: Vicomté de Bayeux: évolution du nombre de contribuables au monnaie 1389-1410 à 1491-1500

Années	Nombre total de paroisses étudiées	Nombre de paroisses en augmentation	Nombre de paroisses en diminution	% moyen d'évolution
1389-1410	9	6	3	+43,3
1389-(1434-1446)	28	12	16	-17,2
1434-1446	11	3	8	-13,4
(1446-1461)-(1491-1500)	56	40	16	+19,56
1446-1461	21	12	9	+10,2
(1452-1461)-(1467-1479)	11	8	3	+2,41
(1467-1479)-(1491-1500)	35	23	12	+13,6
(1389-1410)-(1491-1500)	38	6	32	-27,1

L'extrême diversité des variations paroissiales et les lacunes documentaires ne permettent pas de discerner nettement les contours géographiques de ces fluctuations. On peut cependant avancer une hypothèse: il semble y avoir eu une région particulièrement vulnérable: la zone des Veys et les paroisses du littoral. Le sud de la vicomté par contre, et les paroisses de l'est, de Bures à Condé-sur-Seulles semblent avoir beaucoup moins souffert ou s'être plus rapidement remises.

Tirés d'un seul type de sources, ces résultats doivent évidemment être utilisés avec prudence. Ils nous engagent toutefois fortement à pousser plus loin notre analyse en faisant appel à toutes les données disponibles susceptibles de confirmer ou d'infirmer ce qu'ils nous laissent soupçonner. Deux champs d'investigation ont en particulier attiré notre attention. Le premier porte sur la position particulière de la basse Normandie dans l'évolution de l'ensemble de la province. En haute Normandie, si l'on suit l'étude de G. Bois, les périodes d'essor et de déclin furent bien tranchées et forment un cadre privilégié, presque idéal, pour l'analyse des fluctuations économiques. Doit-on en conclure qu'ils constituent un type que l'on pourrait ensuite appliquer à toutes les autres provinces de France? Cela nous paraît très aventuré. La vicomté de Bayeux, quant à elle, ne suit pas les mêmes rythmes; les déclin y sont moins dramatiques et les reprises moins évidentes. Il faudrait percer le secret de cette apparente «médiocrité». Avons-nous affaire ici à une société différente où la dynamique même des relations sociales produirait, par des caractéristiques qui lui seraient propres, un équilibre démographique particulier? Ou encore, cette région était-elle tout simplement située trop à l'écart des grands axes économiques et politiques? Quoi qu'il en soit, avant même le déclenchement des hostilités et certainement au-delà de leur règlement, cette région ne semble pas allumer les convoitises et n'attire ni les investisseurs

potentiels ni la main d'œuvre. Comment se traduisait, en basse Normandie, la plus ou moins grande proximité de Rouen? Structure ou conjoncture? Il est encore trop tôt pour le dire.

Un autre point à pousser plus à fond est celui du rôle des villes dans cette région, de leur type propre de croissance et du lien qu'il convient ou non d'établir entre croissance démographique et prospérité économique. On aura remarqué sans doute, qu'aux périodes de crise, entre 1401 et 1407, entre 1434 et 1446, certaines grandes paroisses croissent de façon notable. Il faudrait approfondir cette question, évaluer le caractère plus ou moins permanent de ce changement. Ces croissances ont-elles constitué un apport réel pour les paroisses qui les ont vécues ou n'ont-elles fait qu'ajouter à la détresse déjà existante? Cette question nous semble d'autant plus pertinente qu'à moyen terme, de 1389 à 1446, et à long terme, ces paroisses ont toutes plus souffert que les petites agglomérations. La décroissance des paroisses de plus de cent contribuables fut de 38,5% de 1389 à 1446 contre 13,6% pour les paroisses de moins de cent contribuables et 1,03% seulement pour les paroisses de moins de cinquante contribuables. A long terme, les grandes paroisses ont subi des pertes de l'ordre de 35,68%, les moyennes paroisses de 21% et les petites de 7,46%. Cependant, après 1467, la croissance des paroisses importantes, bien que moins spectaculaire qu'en temps de crise, semble prendre le pas de façon définitive. Il y a donc ici deux types différents de croissance qu'il faudrait pouvoir distinguer plus clairement. De même, on serait intéressé à savoir si le XV^e siècle n'a pas été le témoin d'un changement dans l'importance relative des paroisses les unes par rapport aux autres. Qui profita, par exemple, de l'affaiblissement constant de la région d'Isigny? Quelle fut la signification économique et sociale réelle de la croissance des paroisses du sud-est de la vicomté? Autant de questions qui, si elles pouvaient être résolues, et quand elles seront jointes aux données en provenance des autres vicomtés, permettraient de saisir un peu mieux la réalité de la vie sociale bas-normande au XV^e siècle.

ANNEXES

Provenance des cotes données en référence

25000	Bibliothèque nationale	Fonds français
26000	Bibliothèque nationale	Fonds français
NAF	Bibliothèque nationale	Nouvelles acquisitions françaises
P. O.	Bibliothèque nationale	Pièces originales
NAL	Bibliothèque nationale	Nouvelles acquisitions latines
ABxix	Archives nationales	
K	Archives nationales	
F	Archives départementales du Calvados	
Suppl.	Bibliothèque municipale de Rouen	Martène 267
Chappée	Bibliothèque nationale	Fonds non classé, Normandie
Hunger	V. Hunger (éd.), <i>Quelques actes normands des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles</i> , Paris 1909, 153 p.	

Annexe I

Paroisses	1389-92	1401	Références	
Couvert	41	43	25902-125	25905-602
Meauffe (La)	68	37	25902-136	Hunger,
Surrain	53	63	F-1610	25905-653
	1389-92	1404-10		
Damegny	21	19	25902-112	25905-645
Meauffe (La)	68	94	25902-136	Suppl. 1108
Montaigu	6	7	25902-131	26331-112
Précorbin	60	68	25902-80	25905-569
Rampan	42	58	25902-121	25905-681
Ranchy	18	21	25902-73	25905-626
St-Germain-de-la Lieue	52	43	25902-124	25905-636
Torigni:	112	268	25902-128	Chappée,
St-Laurent				Norm. III
Vacquerie (La)	64	57	Chappée	25904-545
			Norm. II	

Annexe II

Paroisses	1389-1410	1434-46	Références	
Beuvrigny	33	26	25904-538	25909-304
Bures	27	31	25902-120	25909-303
Cambe (La)	138	93	25904-541	25910-639
Cartigny	107	84	25905-639	25910-663
Caumont-l'Eventé	34	37	25904-485	25910-668
Chapelle-Heuse- brocq (La)	16	10	25904-421	25908-277
Colombières	78	54	25902-123	25910-619
Ellon	95	95	25905-656	25909-305
Ferrière-Hareng (La)	39	40	25905-570	25909-290
Folie (La)	57	59	25905-600	25910-603
Formigny	81	44	25904-491	25910-627
Lamberville	42	41	25902-63	ABxix 3070; 12,9
Litteau	58	62	25904-551	25909-283
Luzerne (La)	6	13	Chappée, Norm. III	25910-660
Malloué	4	5	25902-118	25909-284
Manvieux	30	26	25905-609	25909-297
Mestry	53	43	25904-546	25910-605
Montaigu	7	18	26331-112	25909-292
Mont-Bertrand	11	16	25902-119	25909-280
Planquery	99	65	25905-624 25943-50	25910-629
Pleines-Oeuvres	28	17	25904-488	25908-259
Précorbin	68	56	25905-569	25909-281
Quesney-Guesnon (Le)	20	19	25902-99	25909-282
St-Pierre-de- Sémilly	35	41	25902-74	25909-289
St-Quentin-d'Elle	31	27	F-1609	25909-335
Torigni: St-Laurent	268	138	Chappée, Norm. III	25909-298
Vacquerie (La)	57	69	25904-545	25909-287
Vienne-en-Bessin	55	58	25902-82	25908-264

Annexe III

Paroisses	1434	1446	Références	
Campeaux	23	28	25909-286	25910-666
Creullet	42	20	25908-268	ABxix 3070; 12,8
Giéville	51	45	25909-309	25910-607
Meuvaines	73	48	25909-291	25910-621

Rouxeville	77	61	25908-227	25910-646
Ste-Croix-sur-la-Mer	11	12	25908-273	25910-604
St-Evremond-de-Sémilly	49	45	25909-300	25910-659
St-Quentin-d'Elle	27	20	25909-335	25910-662
Tierceville	30	19	25908-269	25910-636
Torigni:				
St-Amand	127	142	NAF 3626-13	25910-661
Vidouville	35	32	25909-347	25910-610

Annexe IV

Paroisses	1446-61	1491-1500	Références	
Aignerville	53	50	Hunger, p. 14	25924-1170
Arganchy	32	59	P. O. 2818	
			De Thère, 4	id., 5
Argouges-sous-Bayeux	13	18	NAF 5825-10	25924-1216
Basenville	33	32	25913-1474	25924-1210
Bayeux:				
La Madeleine	90	73	25910-624	25924-1227
Bricqueville	44	61	25911-886	25924-1177
Campeaux	28	59	25910-666	25925-6
Cartigny	56	102	25911-763	25924-1201
Castillon	73	116	25910-671	NAF 21160-20 et 21
Castilly	44	71	25911-745	25924-1033
Caumont-l'Eventé	36	43	25911-774	25924-1008
Clouay	6	14	NAL 2320-6	25923-817
Colombières	54	46	25910-619	25922-459
Condé-sur-Seulles	10	28	25910-630	25925-7
Couvains	195	212	25911-975	25925-46
Folie (La)	59	41	25910-603	25923-953
Formigny	44	60	25910-627	25924-1179
Foulognes	27	42	25911-751	25923-853
Guéron	42	63	25910-625	25924-1032
Hottot-les-Bagues	51	63	25911-748	NAF 21160-19
Houtteville	28	15	25910-614	25924-1207
Isigny	146	115	25910-733	25920-46
Lamberville	41	33	ABxix 3070;	25943-87
			12,9	
Lingèvres	86	87	25910-734	25924-1196 et 1196 bis
Lison	34	50	25911-769	25924-1065
Longueville	72	43	25910-542	NAF 3626-80

Luzerne (La)	13	18	25910-660	25923-776
Marigny	37	44	25913-1472	25924-1030
Mestry	35	38	25911-883	25923-924
Meuvaines	48	62	25910-621	25923-828
Mosles	57	69	25910-672	25924-1145
Neuville-sur- Port	13	14	25911-944	25924-1025
Planquery	65	87	25910-629	25924-1160
Précorbin	46	64	25911-955	25943-88
Rouxeville	61	69	25910-646	25923-989
St-Clair	23	54	25910-609	25923-815
St-Côme	24	46	25910-657	25924-1098
Ste-Croix-sur- la-Mer	12	18	25910-604	25924-1017
St-Germain-de-la- Lieue	39	33	25913-1459	25924-1187
St-Germain-d'Elle	38	37	25912-1064	25924-1046
St-Jean-des-Bai- sants	87	104	25911-940	25943-72
St-Laurent-du- Rieu	10	10	25911-800	25923-967
St-Laurent-sur- Mer	25	26	25913-1262	25924-1173
St-Marcouf	57	42	25911-773	25923-808
St-Martin-des- Besaces	67	105	25911-935	25922-611 et 611 bis
St-Martin-des- Entrées	7	12	25913-1421	25924-1001
St-Pierre-de- Sémilly	30	25	25912-1055	25924-999
St-Quentin-d'Elle	20	23	25910-662	NAF 3626-72
Saon	42	52	25910-626	25922-536
Sept-Vents	71	100	25910-644	NAF 5825-32
Tierceville	19	23	25910-636	25923-771
Torteval	40	76	25911-752	25924-1095
Vaubadon	56	62	25910-725	25924-995
Vaux-sur-Seulles	39	31	25913-1450	25924-1066
Ver	56	90	NAF 5825-9	25925-188
Vidouville	32	32	25910-610	25925-47

Annexe V

Paroisses	1446	1461	Références	
Airel	38	99	25910-655	25913-1463
Arganchy	32	49	25910-611	P. O. 2818 De Thère, 4

Bricqueville	44	34	25910-645	25911-886
Cartigny	84	82	25910-663	25913-1438
Caumont-l'Eventé	37	36	25910-668	25911-774
Chouain	42	46	25910-638	25911-749
Clouay	10	6	25910-615	NAL 2370-6
Feuquerolles-sur- Seulles	22	29	25910-535	25911-746
Hottot-les-Bagues	24	51	25910-642	25911-748
Loges	21	24	25910-640	25912-1010
Longraye	55	53	25910-650	25910-721
Mestry	43	35	25910-605	25911-883
Mosles	57	61	25910-672	25913-1430
Nonant	62	71	25910-651	25911-796
Parfouru-l'Eclin	42	39	25910-654	25911-750
St-Germain-d'Elle	35	38	25910-616	25912-1064
St-Marcouf	57	42	25910-606	25911-773
St-Martin-des- Besaces	44	67	25910-665	25911-935
Sermentot	20	24	25910-608	25910-726
Vaubadon	47	56	25910-633	25910-725
Vaux-sur-Aure	68	58	25910-648	25913-1456

Annexe VI

Paroisses	1452-61	1467-79	Références	
Argouges-sous- Bayeux	13	16	NAF 5825-10	25914-187
Bricqueville	34	51	25911-886	25914-217
Cartigny	56	88	25911-763	25915-392
Couvains	184	146	25911-975	25914-180 25914-196 25915-228
Isigny	146	119	25910-733	25916-512
Lingèvres	85	78	25910-734	25915-220
Lison	34	46	25911-769	25915-405
Loges	24	28	25912-1010	25916-456
St-Germain-d'Elle	38	42	25912-1064	25916-548
St-Martin-des- Besaces	67	78	25911-935	25916-511
Torteval	40	48	25911-752	25914-157*

* Ce rôle est de l'année 1464.

Annexe VII

Paroisses	1467-79	1491-1500	Références	
Argouges-sous-Bayeux	16	18	25914-187	25924-1216
Bernières-Bocage	33	32	25915-274	25924-1022
Blay	61	46	25915-244	25923-791
Bricqueville	51	61	25914-217	25924-1177
Cahagnes	56	90	25916-460	25923-742
Campeaux	49	59	25910-675	25925-6
Cartigny	88	102	25915-392	25924-1201
Castilly	51	71	25915-287	25924-1033
Colombières	56	46	25915-277	25922-459
Colombiers-sur-Seulles	22	28	25915-230	25923-840
Condé-sur-Seulles	13	28	25915-266	25925-7
Couvains	146	212	25914-180 25914-196 25915-228	25925-46
Dampierre	41	70	25915-424	25923-762
Domjean	100	110	25916-507	25923-757
Folie (La)	51	46	25914-193	25923-953
Isigny	119	115	25916-512	25920-46*
Lamberville	41	33	25910-677	25943-87
Lande-sur-Drome (La)	10	12	25915-234	25922-590
Lingèvres	78	87	25915-220	25924-1196 25924-1196 bis
Lison	46	50	25915-405	25924-1065
Littry	66	68	25915-265	25924-1005
Longueville	73	43	25914-181	NAF 3626-80
Montrabot	15	17	25915-345	25925-2
Osmanville	68	56	25914-210	25924-1153
St-Germain-d'Elle	42	37	25916-548	25924-1046
St-Laurent-du-Rieu	9	10	25915-242	25923-967
St-Martin-des-Besaces	78	106	25916-511	25922-611 25922-611 bis
St-Pierre-du-Mont	36	32	25915-316	25921-441
St-Quentin-d'Elle	25	23	25914-201	NAF 3626-72
Saon	54	52	25915-318	25922-536
Sept-Vents	75	100	25916-454	NAF 5825-32
Torteval	48	76	25914-157	25924-1095
Vidouville	26	32	25915-346	25925-47
Vierville-sur-Mer	37	54	25915-225	25924-1213
Villiers-Fossard	35	40	25918-1069	NAF 5825-31

* Ce rôle est de l'année 1485.

Annexe VIII

Paroisses	1389-1410	1491-1500	Références	
Asnelle	79	58	25905-616	25924-1166
Bayeux: St-Martin-de-la-Porte	67	48	25902-122	25924-1162
Cartigny	107	102	25905-639	25924-1201
Caumont-l'Eventé	34	43	25904-485	25924-1008
Colombières	78	46	25902-123	25922-459
Crépon	104	50	NAF 5825-4	25924-1069
Cussy	38	47	25902-69	K-1202-17
Domjean	176	110	25905-581	25923-757
Folie (La)	57	41	25905-600	25923-953
Formigny	81	60	25904-541	25924-1179
Graye	81	57	NAF 23644 -49 bis	25921-421
Lamberville	42	33	25902-63	25943-87
Litteau	58	52	25904-551	25924-1007
Lison	55	50	25905-642	25924-1065
Manvieux	30	20	25905-609	25924-992
Marigny	53	44	25905-682	25924-1030
Mestry	53	38	25904-546	25923-924
Montaigu	7	20	25902-131	25924-1159
Mosles	+ 85	69	25905-633	25924-1145
Neuilly-la-Forêt	208	136	25904-505	25924-1074
Neuville-sur-Port	15	14	25905-644	25924-1025
Planquery	99	87	25905-624 25943-50	25924-1160
Pleines-Oeuvres	28	77	25904-488	25943-79
Précorbin	68	64	25905-569	25943-88
Ranchy	18	7	25902-73	25922-512
St-Germain-de-la-Lieue	52	33	25902-124	25924-1187
St-Jean-des-Baisants	103	104	25902-76	25943-72
St-Laurent-sur-Mer	26	26	25904-460	25924-1173
St-Louet-sur-Vire	58	32	25904-548	25923-818
St-Martin-des-Entrées	9	12	25905-664	25924-1001
St-Pierre-de-Sémilly	35	25	25902-74	25924-999
St-Quentin-d'Elle	31	23	F-1609	NAF 3626-72
Torigni: St-Laurent	268	105	Chappée, Norm. III	25922-658
Tournières	78	41	25902-86	25922-686
Vienne-en-Bessin	55	36	25902-82	25922-608.